

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

N° 604

AMENDEMENT

présenté par

M. Boyard, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE 49**ÉTAT B****Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité null
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Sport	0	40 000 000
Jeunesse et vie associative	0	0
Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2030	0	0
Fonds national pour la gratuité des activités sportives (ligne nouvelle)	40 000 000	0
TOTAUX	40 000 000	40 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe La France insoumise propose la création d'un fonds national destiné à financer la gratuité des activités sportives pour les jeunes de moins de 18 ans issus des familles bénéficiaires de minimas sociaux.

Dans ce PLF 2026, le dispositif Pass'Sport enregistre une baisse de dotation de 35,8 millions d'euros par rapport à la LFI 2025, due à l'exclusion des jeunes de 6 à 13 ans du dispositif, privant ainsi les familles des classes populaires, qui subissent déjà les inégalités dans l'accès au sport, de la possibilité de financer une partie des activités sportives de leurs enfants. Le dispositif « 2 heures de sports supplémentaires au collège » est également réduit, le gouvernement ayant renoncé à sa généralisation qui n'était pas tenable. Rien d'étonnant lorsqu'à la rentrée scolaire 2025, selon le Snes-FSU, l'équipe pédagogique et éducative était incomplète dans 73% des collèges et lycées. En tout, ce sont ainsi 51 millions d'euros qui sont amputés du budget dédié à l'action « promotion du sport pour le plus grand nombre », démontrant les priorités du gouvernement, qui n'en a que faire que de rendre accessible le sport à toutes et tous et préfère privilégier le haut-niveau à l'associatif.

Or, les jeunes issus des familles en situation de précarité sont particulièrement vulnérables face à l'isolement social, aux problèmes de santé, et au décrochage scolaire. La pratique régulière d'un sport offre des bénéfices indéniables en termes de bien-être physique et mental, tout en favorisant la socialisation et l'acquisition de valeurs inhérentes au sport. C'est également un enjeu important de santé publique, car comme le rappelle ce PLF 2026, pour les 6-17 ans, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) recommande 60 minutes d'activités physiques d'intensité modérée à soutenue par jour. Or en France, seule la moitié des garçons et un tiers des filles âgés de 6 à 17 ans atteignent ces recommandations.

Ainsi, l'accès gratuit aux activités sportives pour ces jeunes répondrait à un double objectif : il permettrait d'une part, de lutter contre les inégalités sociales et territoriales en garantissant à tous les jeunes un accès égal au sport, et d'autre part, de promouvoir la santé des jeunes issus de milieux

défavorisés, en facilitant leur accès à des pratiques physiques régulières, ce qui permet de prévenir l'obésité, les maladies cardiovasculaires, et autres pathologies liées à la sédentarité.

A rebours des coupes budgétaires imposés par le gouvernement, nous défendons l'idée qu'aucun enfant ne doit être privé de sport pour des raisons matérielles (coût de la licence, de l'équipement, organisation des transports, etc.) et pensons qu'il ne suffit pas d'offrir un chèque cadeau pour amener les familles à inscrire leurs enfants à des activités sportives. Nous souhaitons donc encourager la pratique sportive chez une population souvent éloignée des activités physiques pour des raisons financières, tout en répondant à des enjeux de santé publique, d'inclusion sociale et d'égalité des chances. Ce fonds national prendrait en charge les frais liés à la pratique du sport pour les familles bénéficiaires de minimas sociaux, en partenariat avec les collectivités territoriales et les structures sportives locales. Il permettrait ainsi également de soutenir l'activité et le développement de nos clubs et associations sportives locales, qui tirent la sonnette d'alarme face au désengagement de l'Etat, grâce à l'inscription de nouveaux jeunes.

Cette proposition s'inscrit dans une volonté d'assurer un héritage social aux Jeux Olympiques de 2024.

Pour respecter la règle de recevabilité financière et donc permettre à cet amendement d'être discuté, nous proposons dans cet amendement de transférer des crédits de l'action 01 du programme 219 - sport à hauteur de 40 millions en autorisations d'engagement et 40 millions en crédits de paiement, vers l'action 01 d'un nouveau programme « Fonds national pour la gratuité des activités sportives », d'un montant équivalent en AE et CP. Notre intention n'est pas de ponctionner le programme 385 et nous appelons le Gouvernement à lever ce gage.